



21 août 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

PROCÈS-VERBAL 21 août 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix tenue à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Paix, mardi le 21 août 2018, à 19h30.

Présents :	Le maire suppléant:	Daniel Bock
	Les conseillères :	Carol-Sue Ash Myriam Cabana Monique Côté
	Les conseillers :	Tommy Desjardins Jean-Paul Rouleau
	Directrice générale et secrétaire-trésorière	Chloé Gagnon
Absent :	Le maire	François Gauthier

1. Ouverture de la séance

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h30 par Monsieur Daniel Bock, maire suppléant de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Chloé Gagnon, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. Lecture de l'avis de convocation

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, le maire suppléant et le conseil constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil qui ne sont pas présent à l'ouverture de la présente séance.

En vertu des articles 960.1 et 961 du Code municipal du Québec, le conseil atteste que les crédits et les fonds budgétaires sont disponibles pour garantir les dépenses projetées dans chacun des points stipulés à l'ordre du jour dans l'avis public de convocation pour la présente séance.

3. Adoption de l'ordre du jour

2018-08#01

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adoptée tel que présenté.

4. Embauche de Daniel Charette à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement

2018-08#02

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement est vacant depuis juillet dernier et qu'un appel de candidature a été lancé pour trouver une personne compétente à remplir ces fonctions;

CONSIDÉRANT QUE l'article 119, par.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et l'article 1.5 du Règlement sur les permis et certificats permettent à la Municipalité de nommer un fonctionnaire désigné responsable de la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel de candidature, M. Daniel Charette présente les compétences et les qualifications nécessaires pour remplir les fonctions du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu d'embaucher M. Daniel Charette à titre d'inspecteur en bâtiment et en



N° de résolution
ou annotation

21 août 2018

environnement et de fonctionnaire désigné responsable de la délivrance des permis et certificats pour la Municipalité selon les termes convenus avec ce dernier.

Adoptée à l'unanimité.

5. Octroi du contrat pour l'étude géotechnique

2018-08#03

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection sont nécessaires sur la Montée Aubin et sur le rang Sainte-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE pour bien effectuer ces travaux, une étude géotechnique sur ces tronçons doit être réalisée pour évaluer la nature et les propriétés du sol afin d'évaluer la nature des travaux qui seront effectués;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre a été lancé auprès de trois firmes selon le devis préparé par les ingénieurs de la MRC à savoir Groupe ABS, SNS-Lavalin et Englobe;

CONSIDÉRANT QUE ces trois firmes ont répondu à l'appel d'offres, mais que SNC-Lavalin présentait l'offre la plus intéressante en regard de la validité de la soumission, de la durée de l'étude, des nombres d'essais granulométriques, ainsi que de son expérience en conception de la structure de la chaussée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu que le conseil municipal octroi le contrat pour l'étude géotechnique de la Montée Aubin et du rang Sainte-Madeleine à la firme SNC-Lavalin pour un montant de 15 958,53\$ incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

6. Octroi du contrat pour la réfection d'une partie du rang Ste-Augustine

2018-08#04

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection auront lieu sur une partie du rang Ste-Augustine;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre public a eu lieu du 16 juillet 2018 au 10 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu quatre (4) soumissions à cet effet soit :

- Uniroc Construction Inc : 106 701,06\$
- LEGD Inc. : 107 984,24\$
- Pavage Coco (Coco Paving Inc.) : 118 415,34\$
- Eurovia Québec Construction Inc. : 156 087,65\$

CONSIDÉRANT QUE toutes ces soumissions étaient conformes, mais que Uniroc Construction Inc. présente la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu que le conseil municipal octroi le contrat de décohéssionnement, rechargement granulaire et pavage d'une partie du rang Ste-Augustine à Uniroc Construction inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 106 701,06\$ incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

7. Octroi du contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux

2018-08#05

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procédera aux travaux de réfection du rang Sainte-Augustine prochainement;

CONSIDÉRANT QU'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux doit être présent sur le chantier pour les essais de compaction et l'échantillonnage des matériaux;



21 août 2018

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé à trois firmes œuvrant dans ce domaine et que deux ont répondu à l'appel soit Les services exp Inc. et SNC-Lavalin présentant deux soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseiller Myriam Cabana et résolu que le conseil municipal octroi le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux à la firme Les Services exp inc. pour un montant de 9 772,88\$ incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.


8. Période de questions sur les sujets de la séance

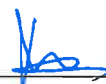
9. Levée de l'assemblée

2018-08#06

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu que la présente séance soit levée à 19h41.

Adoptée à l'unanimité.


Me Chloé Gagnon
Directrice générale et
secrétaire-trésorière


François Gauthier
Maire



N° de résolution
ou annotation